



Conseil économique et social

Distr. générale
24 octobre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social et à la vingt-quatrième

session extraordinaire de l'Assemblée générale :

thème prioritaire : Lutter contre les inégalités

et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen

des politiques budgétaires et salariales

et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par Priests for Life, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Priests for Life estime que les groupes les plus exclus dans le monde d'aujourd'hui doivent d'urgence bénéficier de politiques de protection sociale si l'on veut atteindre l'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté. Les groupes qui ont le plus besoin de protection sociale appartiennent à tous les âges, des enfants (qui, comme la Convention relative aux droits de l'enfant nous le rappelle, ont besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance) aux personnes âgées, sans oublier les personnes handicapées.

Pour Priests for Life, les droits fondamentaux s'appliquent à tous les êtres humains sans exception, de la conception à la mort naturelle, et la dignité intrinsèque de la vie constitue le fondement des politiques de protection sociale. L'inclusion sociale doit s'étendre à tous les membres de la famille humaine à toutes les étapes de la vie.

Les enfants à naître dont le sexe a été établi comme féminin ont particulièrement besoin d'une protection sociale pour que leur vie soit protégée contre l'avortement sélectif. Le déséquilibre dans le rapport filles-garçons à la naissance est l'une des conséquences du manque critique de politiques de protection sociale pour les filles à naître et traduit une absence générale de protection des filles les plus vulnérables contre la forme de discrimination la plus meurtrière – l'avortement sélectif fondé sur le sexe.

D'après les données dont on dispose sur les pays les plus touchés par la sélection prénatale en fonction du sexe de l'enfant et le déséquilibre qui en résulte dans le rapport filles-garçons à la naissance, à savoir l'Inde et la Chine, les inégalités et les difficultés sociales et économiques sont sans précédent en raison de la forte pénurie de femmes et de filles. Le fait de ne pas protéger la vie des filles à naître entraîne d'autres conséquences désastreuses pour les femmes et les filles, qui sont plus fréquemment victimes d'enlèvements, de viols, de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et de la prostitution, ou qui sont vendues pour être mariées ou mariées alors qu'elles ne sont encore que des enfants.

À moins que des mesures concertées ne soient prises pour protéger les filles à naître, le déséquilibre dans le rapport filles-garçons à la naissance devrait persister et même être aggravé par l'accès à des kits permettant de déterminer le sexe de l'enfant et aux médicaments abortifs. Dans la publication *Missing Girls: A Globalizing Issue* (« Filles disparues : Un problème qui se mondialise »), des démographes mettent en garde contre l'élimination systématique des filles avant leur naissance, qui est le symptôme le plus extrême du peu de valeur accordée aux femmes dans le monde d'aujourd'hui.

L'avortement d'un enfant dont le sexe a été établi comme féminin et la préférence accordée aux enfants de sexe masculin marquent le début d'un échec tragique des systèmes de protection sociale. Les progrès accomplis par les femmes et les filles dans les domaines de l'emploi et de l'éducation risquent d'être compromis par la menace croissante que représente la violence à leur égard dans les espaces publics et privés, ce qui à son tour nuit à la réalisation des objectifs de développement durable.

La sélection prénatale en fonction du sexe s'étend de plus en plus en dehors de l'Asie, comme le montre le déséquilibre des rapports filles-garçons dans plusieurs pays d'Europe orientale, notamment l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie, le Monténégro et l'Albanie, et dans plusieurs groupes ethniques dans le monde. Les

difficultés qui en découlent ont de graves conséquences sociales et économiques sur la vie et le bien-être des femmes et des filles.

Dans le Programme d'action de Beijing, la sélection prénatale en fonction du sexe a été reconnue comme une forme de violence et de discrimination à l'égard des filles et des femmes et les États ont été exhortés à prévenir et à éliminer cette pratique. En raison de l'absence de protection sociale des filles aux premiers stades de la vie, non seulement les femmes et les filles sont victimes de violences tout au long de leur vie, mais le développement économique et social est également entravé.

Il est également reconnu dans le Programme d'action de Beijing que la préférence donnée aux fils est discriminatoire à l'égard des filles et empêche ces dernières d'avoir pleinement accès à l'alimentation, à l'enseignement et aux soins de santé. Bien que les efforts visant à garantir cet accès aient été presque universellement appuyés depuis l'adoption du Programme, il n'en demeure pas moins que les politiques de protection sociale en faveur du droit à la vie pour toutes les filles ont été contrecarrées par un refus général de reconnaître pleinement la nécessité de protéger les filles, sans discrimination et de manière cohérente, et ce dès les premiers stades de leur vie.

Les enfants à naître auxquels on diagnostique un handicap et dont la vie est dévaluée sur la base d'opinions subjectives ont eux aussi particulièrement besoin d'une protection sociale. L'exclusion dont ils souffrent est manifeste dans les programmes de santé maternelle parrainés par l'État qui mettent l'accent sur le dépistage prénatal des déficiences et offrent la possibilité d'avorter en cas de handicap potentiel de l'enfant, en particulier en cas de trisomie 21, ainsi que dans les déclarations des États selon lesquelles il ne naîtrait presque aucun enfant trisomique. Ces mesures renforcent la discrimination meurtrière qui met fin à la vie d'enfants de manière sélective car ils sont atteints de trisomie 21, et perpétuent la stigmatisation de tout un groupe de personnes.

En étant incapables de garantir l'inclusion sociale des enfants à naître auxquels on a diagnostiqué un handicap et de proposer une assistance spéciale aux mères et aux pères plutôt que l'élimination de leur enfant, les États perpétuent les inégalités et présentent les enfants à naître handicapés comme un fardeau pour la famille et la société. L'exclusion de ce groupe d'enfants met en péril les efforts visant à surmonter les préjugés, la stigmatisation et les stéréotypes négatifs à l'égard des personnes handicapées et entretient une culture de la discrimination qui ne garantit pas la protection et l'inclusion sociale des enfants subjectivement considérés comme imparfaits, renforçant l'idée fautive selon laquelle les personnes ayant une infirmité ne sont pas dignes de vivre.

La discrimination, quelle qu'en soit la raison, nuit au respect du droit à la vie de tous et rend la dignité et la valeur d'un être humain tributaires de l'opinion subjective des autres. Priests for Life estime qu'un tel mépris pour la vie des membres les plus faibles de la société prive de façon subjective un être humain de son droit à la vie et perpétue l'idée selon laquelle la vie n'est réservée qu'aux personnes parfaites et que la société est intolérante à l'égard des personnes souffrant d'une déficience, indépendamment de leur âge, de leur degré de dépendance ou de leur handicap.

Les nouveau-nés handicapés doivent bénéficier de politiques sociales qui les protègent de l'infanticide et de l'abandon et leur garantissent les mêmes soins médicaux qu'aux autres nouveau-nés et les traitements vitaux dont ils peuvent avoir besoin. Il faut mettre en place de solides systèmes de protection sociale non discriminatoires, de sorte que l'on ne mette plus un terme à la vie d'enfants qui présentent des imperfections physiques à la naissance.

Le droit à la vie de chaque enfant doit être respecté et protégé indépendamment d'opinions subjectives, du statut social et économique de la famille, du sexe de l'enfant et de la présence potentielle ou réelle d'un handicap.

Le rôle de l'État est de préserver et de protéger les droits fondamentaux de tous les êtres humains, à commencer par le droit à la vie, et ce dès que la vie débute, à savoir au moment de la conception, et jusqu'à la mort naturelle.

Les femmes âgées sont particulièrement vulnérables à l'extrême pauvreté et ont besoin d'une protection sociale spéciale qui garantisse leur sécurité et leur bien-être. Les personnes souffrant de handicap et les personnes âgées doivent être protégées contre les mauvais traitements et les tentatives d'euthanasie ou de suicide assisté.

Ces personnes vulnérables sont aussi susceptibles de vivre dans la pauvreté et de souffrir de maladies physiques ou mentales comme la démence. Le devoir de l'État est de prendre soin de toute vie et de la préserver, et non de décider d'y mettre fin.

Priests for Life estime que, pour parvenir à une égalité et à une inclusion sociale véritables, des systèmes de protection sociale doivent garantir qu'aucun être humain, de sa conception à sa mort naturelle, ne se voie refuser son droit à la vie, notamment les filles à naître qui sont menacées de mort en raison de leur sexe et les enfants considérés comme souffrant d'une déficience, dont la vie risque d'être interrompue par un avortement fondé sur des motifs discriminatoires. Les personnes handicapées, quel que soit leur âge, et les personnes âgées et malades ont également besoin d'une protection sociale.

Pour Priests for Life, la vie de l'être le plus fragile est tout aussi sacrée que celle d'une personne en pleine santé, et c'est quand elle est à son état le plus fragile que la vie a le plus besoin d'être protégée par des politiques sociales.
